

Classe virtuelle : La conformité réglementaire des IOBSP



PUBLIC CIBLE

Toute personne exerçant l'activité d'IOBSP et souhaitant s'assurer de sa mise en conformité.



PRÉREQUIS

Expérience professionnelle entant qu'IOBSP



DURÉE

3 heures



OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Repositionner les points clés pour assurer sa mise en conformité concernant l'activité des IOBSP. Une approche du type contrôle ACPR



TARIF

A partir de 426€
par groupe

MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- 3 heures de formation à distance (classe virtuelle).
- Classe virtuelle animée par un formateur expert en crédit
- Théories, quizz, cas pratiques et échanges de bonnes pratiques

MODALITÉS D'INSCRIPTION ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Etude de la demande de formation et inscription à l'adresse contact@kereisformation.com
- Démarrage possible à tout moment de l'année

COMPÉTENCES

- Suivre la mise en conformité réglementaires liés aux IOBSP.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- La validation des connaissances se réalise sous forme de QCM

TYPE DE VALIDATION

- Attestation de formation

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES

- La formation est accessible aux personnes en situation de handicap. Une étude des conditions d'accès et des moyens de compensation sera réalisée en amont de l'inscription afin d'identifier plus précisément les conditions de réalisation et de faisabilité de la formation.

Prendre contact en amont avec notre référent Handicap à contact@kereisformation.com

CONFORMITÉ RÉGLEMENTAIRE DES IOBSP • 3h

La formation a pour objectif d'insuffler les bons réflexes à acquérir pour se mettre en totale conformité avec les dernières évolutions réglementaires (MCD) et vous préparer le cas échéant à un contrôle ACPR.

Les points de contrôle lors de la venue de l'ACPR :

- Contrôle ORIAS
- Contrôle Collaborateur
- Contrôle Processus Commercial
- Contrôle Partenariat

Les nouveautés issues de la directive MCD :

- La formation annuelle obligatoire IOBSP – 7 heures
- Le complément de formation
- L'assouplissement au regard des diplômes
- Le passeport Européen IOBSP
- L'article R.519-25 du COMOFI « renforcé »
- L'évolution sur le devoir de conseil
- La FISE

Les points de contrôle sur la protection des données à caractère personnel par la CNIL :

- Sécurisation et archivage des données
- Droit d'accès et droit de rectification des données à caractère personnel
- Procédure de signalement de toute perte de donnée

Vos interlocuteurs

VOS RÉFÉRENTS PÉDAGOGIQUES



Bruno FERRE
Formateur expert
en crédit et en
assurance



Sophie CORINI
Formatrice experte
en crédit et en
assurance et Coach
certifiée RNCP



Fabrice COURAULT
Formateur expert en
assurance et
gestion de
patrimoine

VOS CONTACTS

Pôle administratif:

Marine LEGRAND
marine.legrand@kereisformation.com
01 80 52 35 21

Pôle technique :

Emmanuelle BERTRAND & Hortensia NGORA
tuteur@kereisformation.com

Pôle pédagogique:

Sophie CORINI, Fabrice COURAULT et Bruno FERRE
tuteur@kereisformation.com



Kereis Services, société en nom collectif
3 rue Victor Schoelcher 44800 SAINT-HERBLAIN
822 620 225 00018

www.kereisformation.com



Dernière mise à jour : 25/09/2025